

À votre service
depuis 1988

Yves Lavigne
A.V.A.

Planificateur financier
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives
Représentant de courtier en épargne collective

Représentant de courtier sur le marché dispensé
Inscrit auprès de Mica Capital inc.



ASSUREZ VOTRE AVENIR
SERVICES FINANCIERS YVES LAVIGNE
Cabinet de services financiers

T 514 385 3369
F 514 385 9547
lavigne@assurezvotreavenir.com
www.assurezvotreavenir.com

Montréal, le 1^{er} juin 2017

À qui de droit,

Je suis contre l'abolition des commissions intégrées pour différentes raisons.

Je suis très triste de voir mon modèle d'affaires remis en question. Depuis bientôt 30 ans (j'ai commencé en janvier 1988), j'offre des services de consultations en services financiers. J'ai le titre de planificateur financier depuis novembre 1997. J'accompagne tant l'entrepreneur, le professionnel, le salarié, la personne qui vient de perdre son conjoint ou en perte d'autonomie que les enfants de ces personnes qui vivent des moments difficiles. J'accompagne mes clients lors de réclamations en assurances de toutes sortes (vie, salaire ou soins de santé). Nous prenons le soin de trouver et remplir les formulaires avec les clients sans demander de rémunération, car les commissions reliées aux produits vendus permettent de faire fonctionner mon cabinet depuis mes débuts dans la carrière. Rares sont les personnes qui n'auront pas besoin d'être conseillées pour faire les bons choix de produits en fonction de leurs besoins. Une majorité des personnes que je rencontre s'en remettent à notre cabinet pour leur trouver des réponses à leurs questions, des produits qui se mouleront à leurs besoins (pas aux produits d'une institution financière en particulier). J'ai le plaisir d'annoncer que je suis un conseiller indépendant et j'ai la conviction d'être indépendant dans le choix des produits que mon cabinet propose. Je n'offre jamais un produit parce que c'est le produit du mois. En près de 30 ans, personne ne m'a dicté de privilégier tel produit plutôt que tel autre parce que c'est la saveur du mois...parce que cela va aider à me classer dans un pour un concours de vente...J'ai la chance de ne jamais avoir été obligé de faire de telles choses et j'espère pouvoir continuer à être libre de pouvoir agir ainsi jusqu'à la fin de ma carrière. Mais l'abolition des commissions sur les produits financiers m'inquiète. C'est comme si du jour au lendemain le versement de commissions devenait une pratique illégale et pourtant combien de clients pourraient témoigner des conseils qu'ils ont reçus gratuitement (payés par le truchement des commissions versées sur les produits).

Combien de fois un client qui souhaitait acheter un CELI sortait du bureau avec ma recommandation de rembourser des dettes coûteuses comme une carte de crédit?

Combien de fois j'ai recommandé à des clients de ne pas racheter leurs investissements (lors de chutes boursières) afin d'attendre la remontée des cours boursiers?

Pourquoi ne pas laisser libres les consommateurs comme actuellement? S'il souhaite ne pas verser de commissions au conseiller, il a le loisir de le faire actuellement. Cela vient en général avec une facture d'honoraires ou la formule sans conseils et le client qui opte pour cela accepte les conséquences de ses choix.

À l'heure actuelle, les gens qui épargnent le plus sont ceux qui ont un conseiller. On ne peut pas se permettre, comme société, de ne limiter l'accès au conseil financier qu'aux mieux nantis. Oui, je suis inquiet! Notre gouvernement semble actuellement bien mal guidé et songe à prendre des mesures très dommageables.

Est-ce bien cela que nous voulons au Canada, des institutions financières plus puissantes (je pense aux banques) et moins de choix? Les banques vont-elles vraiment offrir des conseils? Vont-elles les prodiguer comme elles le font actuellement, en suggérant souvent de prendre des certificats de dépôt parce que c'est la façon la plus facile et

À votre service
depuis 1988

Yves Lavigne
A.V.A.

Planificateur financier
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives
Représentant de courtier en épargne collective

Représentant de courtier sur le marché dispensé
Inscrit auprès de Mica Capital inc.



ASSUREZ VOTRE AVENIR
SERVICES FINANCIERS YVES LAVIGNE^{INC.}
Cabinet de services financiers

T 514 385 3369
F 514 385 9547
lavigne@assurezvotreavenir.com
www.assurezvotreavenir.com

économiquement profitable pour elles de se financer? Cela leur assure du financement stable et garanti pour une période équivalente à l'échéance du CPG (3, 5 ou 10 ans), à des taux dérisoires (1, 2 ou 3 %, par exemple). Et elles peuvent prêter cet argent à des taux beaucoup plus élevés. Pourquoi prendre du temps à éduquer et recommander des placements qui en fin de compte sont moins intéressants pour ces institutions financières?

Si les commissions intégrées sont abolies pour les fonds communs, devraient-elles l'être également pour les obligations d'Épargne Placements Québec, les placements à terme liés au marché, les primes d'assurance et les prêts hypothécaires?

Les petits épargnants souffriraient de l'abolition des commissions intégrées. Plusieurs n'auraient tout simplement pas les moyens de payer des honoraires et se tourneraient alors vers de grosses institutions financières. Ce n'est pas une famille qui arrive à mettre 100 \$ par mois dans un REER qui pourra payer des honoraires à son conseiller. Pourtant, cet investisseur a besoin autant sinon plus de conseils.

La nouvelle recherche du CIRANO examine aussi l'accumulation de patrimoine des personnes ayant cessé de consulter leur représentant entre 2010 et 2014 par rapport à celles qui ont continué à en avoir un. Résultat, les premières « ont perdu un pourcentage important de la valeur de leur actif », tandis que les secondes « ont vu la valeur de leur actif augmenter ».

La discipline associée aux conseils financiers de longue date et aux taux d'épargne plus élevés est la clé pour expliquer les grands écarts observés entre la valeur des actifs accumulés par les investisseurs ayant un représentant et celle de ceux n'en ayant pas », précise l'Institut.

Je me demande pourquoi nos élus ne réagissent pas davantage. Au cours des 40 dernières années, l'État n'a cessé de se désengager face à la retraite des Canadiens et des Québécois en créant des REER, des CELI, et plus récemment les RVER. Les initiatives sont nombreuses pour que les gens s'en occupent eux-mêmes. Dans cette optique, il s'avère essentiel de sauvegarder l'accès au conseil financier pour tous les ménages canadiens, pas seulement les riches. L'abolition des commissions pourrait mettre à mal les épargnants de la classe moyenne.

De grâce, apprenons des erreurs des autres comme le Royaume-Uni qui a décidé d'abolir les commissions intégrées en 2013. Résultat? Le tiers des conseillers ont disparu. Est-ce ce genre de situation que l'État souhaite pour notre société?

Yves Lavigne, A.V.A.

Planificateur financier
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances et rentes collectives

Représentant de courtier en épargne collective
Représentant de courtier sur le marché dispensé
Inscrit auprès de Mica Capital inc.